

Département des Investissements

La Gestion sous Mandat ISR

Avertissement

Cette présentation ne fournit pas de recommandations personnalisées et ne doit donc pas être considérée comme un conseil en investissement au sens de la directive MIF II. Les recommandations que la Banque pourra être amenée à vous faire pourront différer des possibilités évoquées dans cette présentation une fois recueillis les éléments relatifs à votre situation financière, vos objectifs, connaissances et expérience en matière financière.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif et ne peuvent être considérées comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources réputées fiables, néanmoins, la Banque Neulize OBC ne peut garantir leur exactitude et leur exhaustivité, a été réalisée à partir des seules données et informations que vous nous avez communiquées; la Banque décline toute responsabilité en cas de données ou d'informations erronées ou incomplètes.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé de prendre connaissance des DIC1 et KID des instruments financiers, disponibles sur simple demande.

Dans le cadre de la réalisation d'une note patrimoniale : cette dernière prend en compte l'état de la réglementation, et le cas échéant, la position de l'Administration Fiscale, en vigueur en France au jour de sa réalisation. Elle se rapporte à votre situation à la date de sa réalisation, telle qu'elle résulte des données et informations que vous nous avez communiquées et est strictement personnelle. La Banque décline toute responsabilité en cas de données erronées ou incomplètes. Elle ne saurait en conséquence être divulguée à des tiers ou reproduite en tout ou partie sans notre accord. Cette note ne saurait constituer une proposition commerciale de notre part, ni présenter de caractère contractuel. Cette note ne peut être considérée comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Les propositions ou hypothèses formulées sont destinées à vous apporter une aide en vue des décisions qu'il vous appartient de prendre après les avoir soumises à l'appréciation de vos conseils indépendants habituels. La mise en œuvre par la Banque d'orientations ou de recommandations contenues dans cette note ne pourra intervenir que sur demande expresse de votre part avec, le cas échéant, l'intervention des professionnels concernés. La Banque n'assume aucune obligation de résultat à cet égard.

La Banque n'est pas habilitée à proposer ses services aux citoyens ou résidents américains et assimilés en vertu de la réglementation américaine. En conséquence, en aucun cas le présent document ou l'une de ses copies ne doit leur être adressé ; ni être introduit ou distribué aux Etats-Unis. La Banque ne saurait être tenue responsable de quelque perte ou dommage que ce soit qui interviendrait à la suite de transactions ou de services conclus en violation des restrictions susmentionnées.



Sommaire

1. Le concept de l'ISR	4
2. Notre méthodologie ISR	8
3. L'offre ISR	13
4. Tarification	18



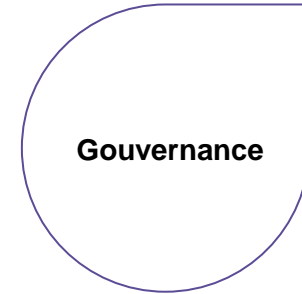
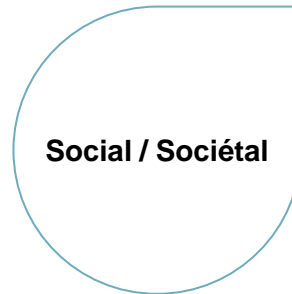
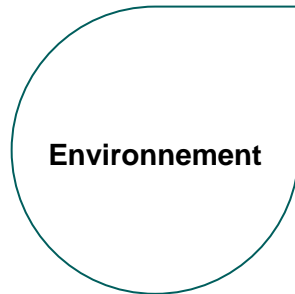
1. Le concept de l'ISR

Le concept de l'ISR

Principes

« L'Investissement Socialement Responsable est l'enrichissement des critères financiers usuels par des filtres extra-financiers, participant à l'optimisation du couple rendement / risque. »

Critères extra-financiers & Critères financiers = ISR



Quels impacts sur l'environnement ?

- Certification des sites industriels, émissions de Gaz à effet de serre, consommation (eau, électricité, carburant, plastique, papier,...), recyclage, valorisation des déchets et rejets...

Quels impacts sur les parties prenantes ?

- Accidentologie, formation, diversité, respect des sous-traitants, prise en compte des populations locales...

Quelles règles de gouvernance mises en place ?

- Transparence, respect des actionnaires, séparation des pouvoirs, indépendance des administrateurs...

ABN AMRO : un groupe engagé dans l'ISR

Un acteur responsable



Principles for Responsible Investment

ABN AMRO signataire des
Principes pour l'Investissement
Responsable

Création d'un **comité d'experts** afin
d'élargir notre réflexion sur l'ISR.
Composé de représentants du monde
de l'entreprise, d'institutionnels, de
fondations, d'ONG...

Intégration des critères ESG
dans la sélection de nos
partenaires, dans notre politique de
vote et à terme dans toutes nos
décisions d'investissements



2005

2010

2015

Application de la **Liste de
valeurs interdites** dans toutes
les entités du groupe ABN AMRO
(valeurs impliquées dans la
production d'armes controversées)



Adhésion au **Greens Bonds
Principles** de l'International
Capital Market Association
(ICMA)

Notre partenaire pour l'analyse action

Sustainalytics

Nous avons développé un partenariat avec l'agence d'évaluation extra-financière **Sustainalytics** pour enrichir le processus d'analyse et élargir l'univers couvert d'un point de vue extra-financier*



- Elue « **Best SRI Analysis Firm** » en 2012 et 2013 par Thomson Reuters Extel's IRRI survey Conclusion
- Plus grand fournisseur mondial de recherche ESG (Environnement Social Gouvernance)
- **25 ans d'expérience** dans ce domaine
- **170 analystes** qui couvrent plus de **4 500 sociétés**
- Une clientèle de **300 institutionnels**
- Une **couverture mondiale** (Europe, Amérique du Nord, Asie et émergents)
- Indépendance de la recherche (pas de gestion, pas de ratings sollicités)

* Partenariat global noué avec le groupe ABN AMRO et toutes ses entités impliquées dans l'ISR

2. Notre méthodologie ISR

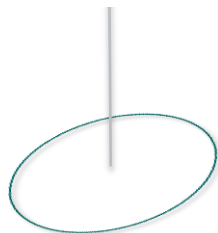
Les philosophies de la gestion ISR

Les trois approches principales

Exclusions

Exclure d'un univers d'investissement des secteurs et/ou thématiques
(armement, tabac, alcool, sociétés pétrolières...)

- Approche retenue par les pays d'Europe du Nord dans approche plus « éthique » des fonds souverains



Best in class

Privilégier les entreprises qui adoptent les meilleurs comportements durables au sein de leur secteur selon leur notation dans les trois critères E, S, G.

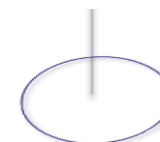
- Choisi par la quasi-totalité des acteurs de l'ISR en France



Engagement

Tirer profit des droits de vote attachés aux actions pour exprimer ses convictions lors des assemblées générales

- Prend la forme d'un dialogue constructif avec les managements jusqu'à un activisme plus prononcé



L'approche ISR retenue par la Banque Neuflyze OBC

Deux filtres

1 EXCLUSIONS

En tenant compte de nos convictions et en consultation avec nos clients, nous avons souhaité appliquer un certain nombre d'**exclusions** à notre univers d'investissement, afin de tenir compte de leur caractère « non durable ».

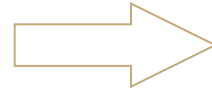
Nous excluons les sociétés :



- Réalisant **plus de 25% de leur chiffre d'affaires** dans les secteurs du **tabac**, de **l'armement**, les **jeux de hasard** (casinos, paris en ligne), la **pornographie**.
- Commercialisant des **bombes à sous-munition** ou des **mines anti-personnel**, ce dès le premier euro de CA au niveau de la maison mère ou de l'une de ses filiales

L'exclusion de ces secteurs permet de limiter les controverses et donc le risque global du portefeuille

- Par observation empirique, il ressort que les valeurs de ces secteurs peuvent être sujettes à des risques d'image, de réputation (corruption, impact social,...) et politique



2 BEST IN CLASS

L'univers restreint est ensuite soumis à une approche **Best in class** qui nécessite de pouvoir classer les valeurs afin d'identifier les plus vertueuses.



En partenariat avec l'agence extra-financière Sustainalytics, nous réalisons une « notation ISR » des valeurs quantifiant la qualité de leur démarche dans les trois domaines de l'ESG* avec la pondération suivante :



Environnement



Social / Sociétal



Gouvernance

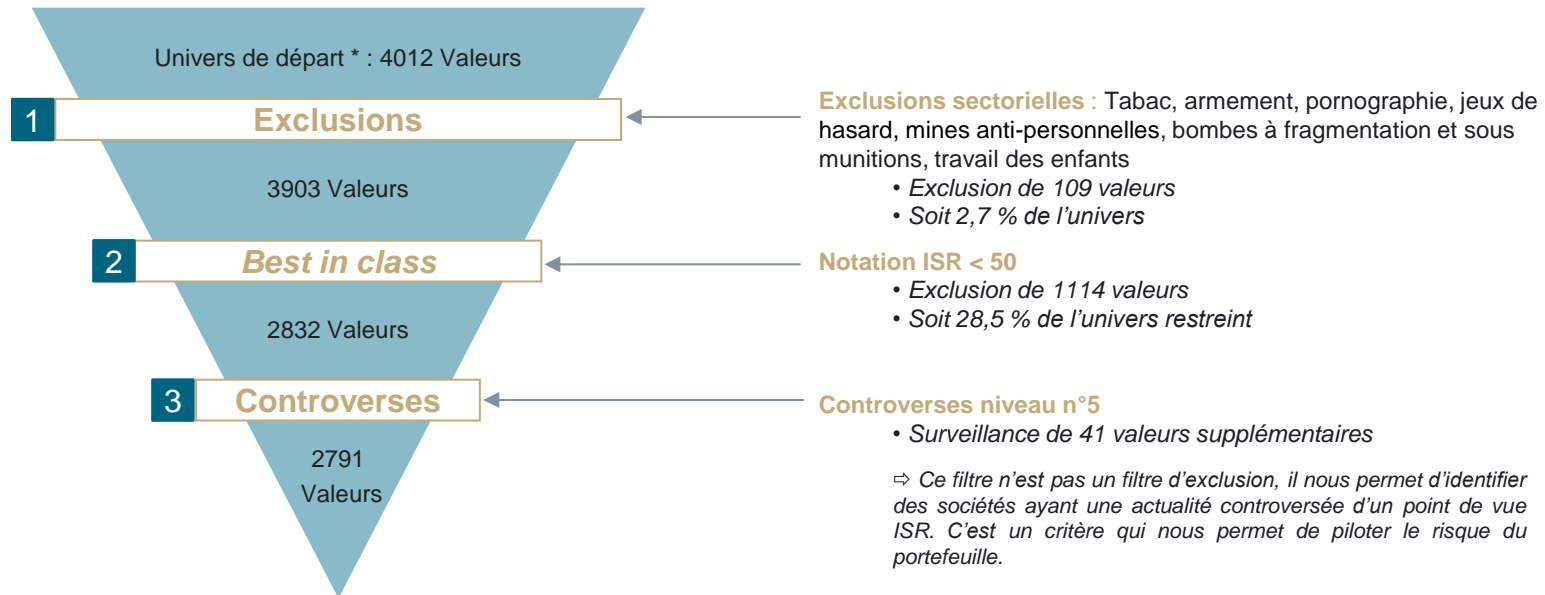
Nous accordons une importance plus marquée à l'Environnement, critère le plus durable, qui influe sur ce que nous léguerons aux générations futures

- L'impact financier d'une crise environnementale est élevé
- L'épuisement et les prix des matières premières sont étroitement liés au développement des pays émergents (Chine) et à leur changement de mode de consommation

* Nous ne réalisons pas d'investissement dans les notations inférieures à 50/100

Notre politique ISR

Impact sur l'univers de valeurs éligibles

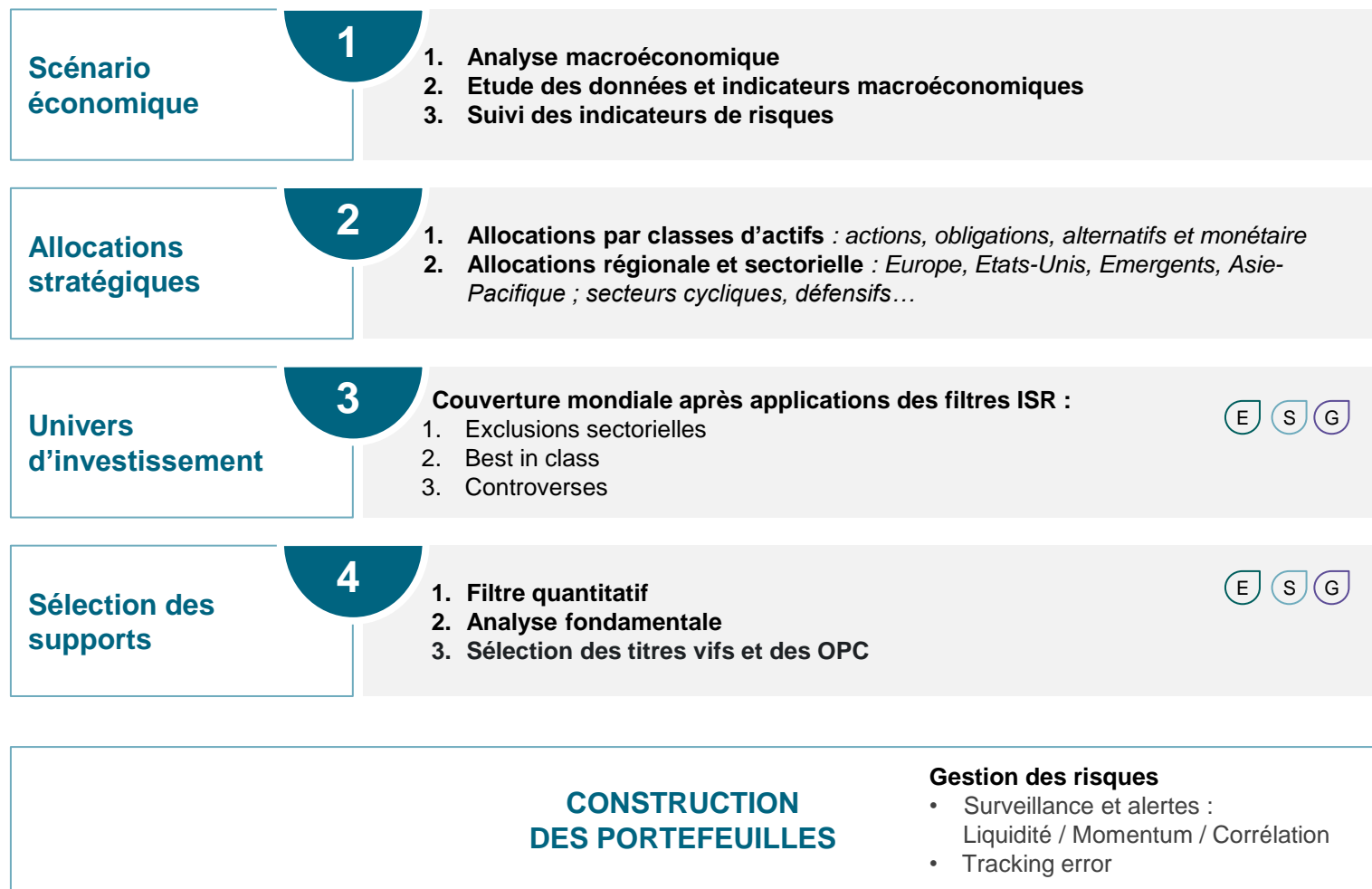


- L'univers d'investissement est réduit en moyenne de 25 à 30% après application de nos filtres extra-financiers.
- Tout en favorisant les sociétés les plus durables, le gérant va pouvoir appliquer ses convictions macro-économiques et thématiques au sein du portefeuille, dont le but est de surperformer le marché.

* Univers correspondant aux sociétés couvertes par Sustainalytics, au 30/06/2017

Le processus d'investissement de la Banque Neulize OBC

Un processus d'investissement global



3. L'offre ISR

L'offre ISR de Gestion sous Mandat

Synthèse

Gestion Classique ISR

« Une gestion ISR avec des allocations d'actifs adaptées à votre sensibilité au risque »

Plus de **350 mandats** ISR
Près de 210M€ d'encours

Mandat Equilibre

Borne actions : 20 à 70%

Mandat Equilibre Action

Borne actions : 30 à 90%

Mandat Dynamique

Borne actions : 40 à 100%

Mandats PEA

Borne actions : 60 à 100%

Gestion sur-mesure ISR

« Intégrer des critères d'investissement spécifiques et votre sensibilité ESG »

- Allocation d'actifs
- Classes d'actifs
- Zones géographiques
- Secteurs
- Titres en direct
- Styles de gestion différents (100% OPC architecture ouverte, ...)
- Supports de gestion : compte bancaire/ contrat d'assurance vie, mandat/ fonds dédié
- Exclusions ESG sur-mesure

L'offre ISR de Gestion sous Mandat

Objectifs

La gestion Classique ISR

La gestion **Classique ISR** s'adresse aux investisseurs ayant un cahier des charges précis :

- **E**spérance de rendement de moyen terme
- **R**isque supporté
- **H**orizon d'investissement

Elle est adaptée aux **investisseurs souhaitant bénéficier d'une gestion diversifiée** et participer à la hausse des marchés, en acceptant corrélativement que leur portefeuille puisse se déprécier dans des phases baissières

La gestion sur-mesure ISR

Elle répond de manière plus spécifique aux besoins des clients en proposant :

- Une gestion ISR **spécifique** (pondérations et exclusions ESG)
- Des **allocations stratégiques** spécifiques
- Des **services sur-mesure** (reporting sur mesure, fonds dédiés...)

La gestion sur-mesure s'adresse aux clients disposant d'un portefeuille d'un montant minimum de **2,5 M€**.

Deux types de gestion possibles :

- Une **gestion OPC** : investie uniquement en fonds labellisés ISR
- Une **gestion mixte** : combinant des OPC et des titres en direct (satisfaisant nos critères ISR)

Les orientations de gestion Classiques

Caractéristiques

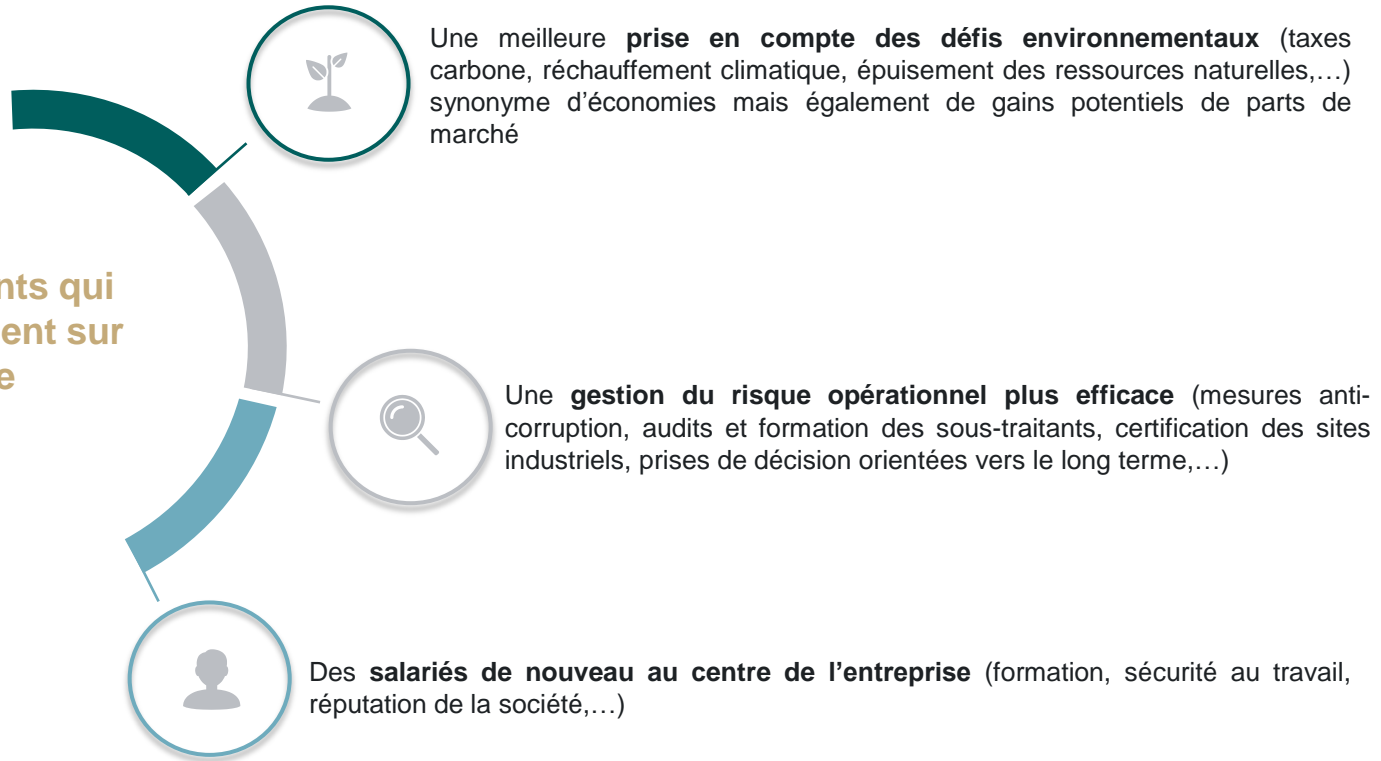
Orientations de gestion	Equilibre	Equilibre Action	Dynamique	PEA
Horizon d'investissement	>5 ans	>7 ans	>7 ans	>7 ans
Echelle de risque*	4	5	5	6
Bornes d'allocation d'actifs				
Actions	20 à 70%	30 à 90%	40 à 100%	60 à 100%
<i>Neutralité</i>	50%	70%	85%	100%
Obligations	10 à 55%	0 à 40%	0 à 25%	
<i>Neutralité</i>	35%	15%	0%	
Alternatifs	0 à 30%	0 à 30%	0 à 30%	
<i>Neutralité</i>	0%	0%	0%	
Monétaire	0 à 70%	0 à 70%	0 à 60%	0 à 40%
<i>Neutralité</i>	15%	15%	15%	0%
Options de gestion et seuil d'accès				
Gestion OPC	50k€	50k€	50k€	-
Gestion Mixte	500k€	500k€	500k€	80k€

*Echelle de risque : notation de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué), basée sur la volatilité historique 5 ans

La gestion ISR

Atouts et perspectives

Les arguments qui nous séduisent sur le long terme



L'ISR mise sur la diffusion des « best practices » au sein des entreprises, pour une meilleure prise en compte des salariés et des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés

Ce cercle vertueux (respect de l'environnement, des salariés et des actionnaires) devrait être synonyme de création de valeur sur le long terme, pour la société civile comme pour l'actionnaire

4. Tarification

La tarification de l'offre d'investissement

Transparence des frais pour les mandats bancaires

	Mandats de gestion	FCP dédié
Frais de gestion	1,2% HT	1% TTC**
Droits de garde	0,15% HT*	0%
Frais de mouvement		
- Titres en direct		
Euronext	0,2% HT	0,2% HT
Hors Euronext	Prix coûtant (variable selon les places)	Prix coûtant (variable selon les places)
- OPC	0%	0%
Frais sur OPC sous-jacents	Nous souscrivons les <i>clean share class</i> (parts des OPC pour lesquelles nous ne percevons pas de rétrocessions)	Nous souscrivons des parts les moins chargées (<i>clean share</i> institutionnelles). Si elles donnent lieu à rétrocession, elles sont reversées dans le fonds dédié

*Tous les fonds du groupe ABN Amro sont exonérés des droits de garde

** frais de gestion 0,80% TTC et frais administratifs 0,20% TTC

La gestion sous Mandat

Le glossaire des termes financiers

- **Bottom-Up** : mode de sélection de titres qui privilégie en premier lieu les caractéristiques propres des titres avant celles de leur secteur ou pays.
- **Duration** : durée de vie moyenne d'une obligation, en années. Elle indique l'horizon à l'issue duquel l'investisseur aura dégagé un taux de rentabilité équivalent au taux actuariel donné au moment de l'émission de l'obligation.
- **Investment Grade** : les obligations Investment Grade correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles s'opposent aux « Non-Investment grade », également appelées "speculative grade" ou "high yield", bien plus risquées mais conférant un retour plus substantiel (notes allant de BB+ à D selon Standard & Poor's)
- **Investissement Socialement Responsable (ISR) et ESG** : consiste lors du processus de sélection des titres, à enrichir les critères financiers habituels avec des filtres extra financiers. Ces derniers permettent d'évaluer le comportement des entreprises face à trois enjeux majeurs identifiés par les critères Environnement, Social / Sociétal et Gouvernance (ESG).
- **Maturité** : la maturité est la durée de vie de l'obligation. Le marché obligataire est un marché de long terme. Plus sa durée de vie est longue, plus le risque attaché à l'obligation est élevé car la probabilité que les taux d'intérêt montent ou que l'émetteur fasse défaut (liquidation, etc.) augmente avec le temps
- **Max Drawdown** : représente la perte maximum du fonds sur la période (cas d'un investisseur ayant souscrit au plus haut et racheté au plus bas)
- **Non Investment Grade / High Yield / Spéculative Grade** : une obligation « *High Yield* » ou à haut rendement est une obligation émise généralement par une entreprise présentant un taux d'endettement élevé. La rémunération des titres, comme leur niveau de risque, est donc également élevée ce qui leur donne un caractère spéculatif.
- **Obligation** : titre de créance émis par une entreprise, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance et qui rapporte un intérêt.
- **Sensibilité taux** : c'est un indicateur du risque de taux ; la sensibilité exprime la variation de la valeur liquidative en% pour une variation du taux de référence de 1%. La fourchette réglementaire autorisée pour un OPC monétaire court terme est de 0 à 0,25
- **Top - Down** : méthode de sélection des titres qui repose sur une analyse économique par secteurs d'activités et par zones géographiques, puis par l'étude des valeurs intrinsèques des entreprises.
- **Tracking Error** : mesure la volatilité des écarts des performances de l'OPC par rapport à un indice de référence. Plus la Tracking Error est élevée, plus les positions prises par la gestion sont marquées. La Tracking Error est calculée sur les résultats passés, dont les résultats futurs peuvent s'éloigner.
- **Volatilité** : mesure la dispersion passée des performances. Plus cet indicateur est élevé, plus le risque est important statistiquement. La volatilité est calculée sur les résultats passés, dont les résultats futurs peuvent s'éloigner. Outre leurs performances, les profils de gestion sont analysés sous un autre angle : celui de la volatilité. Plus la volatilité est forte, plus les écarts de performance sont élevés.
- **PMI** : L'indice des directeurs d'achat est un indicateur composite de l'activité manufacturière d'un pays ou d'une zone géographique. Il est désigné sous le sigle PMI ou avec l'expression « indice PMI » pour l'anglais purchasing managers index.
- **MiFID II** : (Markets in Financial Instruments Directive) est la Directive concernant les instruments financiers destinée à renforcer la protection des investisseurs et la transparence sur les marchés financiers.

Glossaire des risques

- **Risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lorsque le capital initialement investi n'est pas intégralement restitué, notamment lorsque l'instrument financier ne bénéficie d'aucune garantie ou protection, ou d'une garantie partielle du capital seulement.
- **Risque actions** : le risque actions est le risque de baisse de la valeur des actions sur les marchés réglementés sur lesquels elles sont admises aux négociations.
- **Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt est lié à l'évolution des taux d'intérêt. Il se traduit généralement par une baisse de la valorisation du portefeuille en cas de hausse des taux d'intérêt.
- **Risque de crédit** : le risque de crédit correspond au fait que l'émetteur d'une créance ne puisse faire face à ses engagements de paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital.
- **Risque lié à la détention d'obligations non notées et/ou non Investment Grade (à caractère spéculatif)** : il s'agit du risque crédit s'appliquant aux titres dits spéculatifs qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie Investment Grade. Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés.
- **Risques lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie est le risque de faillite ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle le mandataire aurait conclu une transaction ou un accord.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité est le risque qu'une position ne puisse être liquidée à temps à un prix raisonnable.
- **Risque de change** : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements, à une devise autre que celle de valorisation du portefeuille.
- **Risque lié à la détention de titre immobilier** : le capital et le rendement ne sont pas garantis et dépendent de la situation du marché immobilier. Cet investissement présente également un risque de liquidité.



Direction commerciale

Prénom NOM

Banquier Privé

01 56 21 ...

prenom.nom@fr.abnamro.com

Direction P&S

Prénom NOM

Banquier Privé

01 56 21 ..

prenom.nom@fr.abnamro.com

Banque Neuflyze OBC

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 €

Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris

552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en Assurance-Vie

Agréée en tant qu'établissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (CIB n° 30788),

61, rue Taitbout - 75009 Paris - Téléphone : + 33 (1) 56 21 77 00

Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° T14364

délivrée par le Préfet de Police ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.